

Samedi 19 novembre 2011

Travaux pratiques : **LA CONCERTATION**

Les précédents Forum du RAAC avaient vu se constituer des ateliers de travail sur des thématiques assez larges. De ce fait, ces ateliers se sont parfois déroulés sur plusieurs mois.

Ici, nous avons décidé de nous atteler à des travaux très « pratiques » et très concrets, en 3 groupes, qui auront à réfléchir durant un peu plus d'une heure, et rendront leurs conclusions dans la foulée.

Et donc, fidèles à la formule, nous souhaitons que ces groupes soient constitués de membres des partis politiques, de parlementaires, de haut-fonctionnaires, de représentants des communes, et bien sûr, des artistes.

Groupe 1 :

Le Conseil de la Culture :

- **Quel ordre du jour pour la première séance ?**
- **Un outil de concertation intermédiaire avant l'éventuelle mise en application de la loi ?**

Il s'agit ici de réfléchir à ce que pourrait être le mandat et le cahier des charges du futur « Conseil de la culture » prévu par le nouveau projet de loi cantonale sur la culture. Quels seraient les sujets entrant dans son domaine de compétence, et quels seraient les sujets écartés de ses travaux ?

D'autre part, en imaginant que le projet de loi entre en application d'ici deux ans, faut-il penser un outil de concertation provisoire pour la période intermédiaire ? Si oui, lequel ? Comment fonctionnerait-il ?

Animation : Aude Vermeil, Gabriel de Montmollin

Groupe 2 :

Les commissions parlementaires / La Constituante :

Comment bâtir / améliorer la concertation ?

La Commission des Arts et de la Culture du Conseil Municipal a récemment voté une coupure de plus de la moitié de la ligne budgétaire dite « Fonds général du théâtre ».

La Constituante a, en date du 20 octobre, voté un article (124) instituant la « cantonalisation » de certaines institutions, notamment culturelles, actuellement financées essentiellement par la Ville de Genève. Cette décision, d'ordre principalement technique, a été votée pour palier à l'appauvrissement potentiel de la Ville de Genève, provoqué par un vote de cette même assemblée, pronant la perception de l'impôt communal au profit unique de la commune de résidence du contribuable.

Deux décisions prises sans la moindre concertation. Comment établir des relations régulières et durables avec les commissions parlementaires ? Comment la Constituante dans ses dernières lectures, peut-elle prendre en considération les réflexions des milieux concernés (les professionnels, mais aussi la Ville, le Canton) ?

Animation : Michèle Pralong, Christine Ferrier

Groupe 3 (réservé aux artistes « inspirés » !) :

La concertation idéale.

Animation : le « Groupe A ».

Durée des travaux pratiques : environ 1h15

A la fin des travaux pratiques, chaque groupe aura 5mn pour faire un bref bilan.